



## SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2020

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 186

A l'ouverture de la séance

### Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### Étaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît (à partir de 18H30), SYDONIE Aurélie suppléante de ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BLANQUET Jean-Philippe suppléant de BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIER Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMELIN-CANAT Anne-Marie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, OLIVIER Stéphane suppléant de HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno,

LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, MESLIN Auguste suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel (à partir de 19h00), MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

**Ont donné procurations**

AMIOT Florence à HUREL Karine, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, BALDACCI Nathalie à MIGNOT Henri, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, MORIN Daniel à LE POITTEVIN Lydie (jusqu'à 19h00), VANSTEELANT Gérard à DENIS Daniel.

**Excusés :**

BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, LETERRIER Richard.

## Délibération n° DEL2020\_214

### OBJET : Avenant n°1 à la convention de service commun pour les communes du pôle de proximité de la région de Montebourg

#### Exposé

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a adopté les conventions de «service commun», «répartition des agents» et «répartition du patrimoine» en lien avec la restitution des compétences et équipements aux communes du pôle de proximité de la Région de Montebourg.

La présente délibération a pour objet de modifier l'article 2.1 de la convention de «service commun» du pôle de proximité de la Région de Montebourg sur la représentation des communes au sein de la commission de territoire du service commun. La nouvelle rédaction est la suivante :

#### **« 2.1 –Représentation des communes :**

*Le service commun est composé de 22 communes membres, pour une population de 7 791 habitants (base population DGF 2018 - INSEE). Le schéma de gouvernance de ce service commun doit être structuré de manière à associer les communes au processus de prise de décision. La gouvernance doit en conséquence se traduire par une représentation équilibrée et soucieuse du caractère multipolaire et des spécificités du Pôle de Proximité dans son ensemble. Elle doit également s'appuyer sur des groupes de travail thématiques ouvert aux élus communaux permettant de mieux associer les communes à la gestion des services.*

*L'organe décisionnel est la **commission de territoire du service commun (CTSC)**. Le Président de la commission de territoire est l'organe exécutif qui intervient dans le respect de sa délégation. Il est élu par le conseil communautaire sur proposition des membres de la commission.*

*La commission de territoire du service commun (CTSC) est composée selon une représentation tenant compte du poids démographique des communes membres et en tenant compte d'une répartition par strate de population :*

- moins de 500 hab : 1 représentant avec la possibilité de se faire représenter par un suppléant en cas d'absence,*
- au-delà de 500 hab : 1 représentant supplémentaire par tranche de 250 habitants avec la possibilité d'accorder 1 pouvoir en cas d'absence.*

*La représentation des communes est la suivante :*

<b>Commune</b>	<b>Population DGF 2018</b>	<b>Nombre de représentants siégeant à la CTSC</b>
AZEVILLE	103 habitants	1
ECAUSSEVILLE	103 habitants	1
EMONDEVILLE	381 habitants	1
EROUDEVILLE	246 habitants	1
FLOTTEMANVILLE BOCAGE	202 habitants	1
FONTENAY SUR MER	224 habitants	1
FRESVILLE	419 habitants	1
HEMEVEZ	194 habitants	1
JOGANVILLE	114 habitants	1
LE HAM	337 habitants	1

<i>LESTRE</i>	<i>342 habitants</i>	<i>1</i>
<i>MONTEBOURG</i>	<i>2219 habitants</i>	<i>8</i>
<i>OZEVILLE</i>	<i>164 habitants</i>	<i>1</i>
<i>QUINEVILLE</i>	<i>487 habitants</i>	<i>1</i>
<i>SAINT CYR</i>	<i>208 habitants</i>	<i>1</i>
<i>SAINT FLOXEL</i>	<i>509 habitants</i>	<i>2</i>
<i>SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT</i>	<i>451 habitants</i>	<i>1</i>
<i>SAINT MARCOUF</i>	<i>536 habitants</i>	<i>2</i>
<i>SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE</i>	<i>148 habitants</i>	<i>1</i>
<i>SORTOSVILLE BOCAGE</i>	<i>106 habitants</i>	<i>1</i>
<i>URVILLE BOCAGE</i>	<i>217 habitants</i>	<i>1</i>
<i>VAUDREVILLE</i>	<i>81 habitants</i>	<i>1</i>
<b>Total</b>	<b>7 791 habitants</b>	<b>31</b>

*Pourront être associés à la gestion du service commun **des groupes de travail thématique** composés d'élus municipaux si le besoin est exprimé par la CTSC. »*

### **Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DEL2018\_252 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 20 décembre 2018,

**Vu** les délibérations des communes du pôle de proximité de la Région de Montebourg approuvant l'avenant n°1,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 7) pour :

- **Accepter** l'avenant N°1 à la convention de «service commun» pour les communes du pôle de proximité de Montebourg,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

## CONVENTION DE « SERVICE COMMUN » - Pôle de Proximité de la Région de Montebourg – AVENANT N°1

Entre les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération du Cotentin**, représentée par son Président, Monsieur David MARGUERITTE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du .....,

Ci-après dénommée « l'EPCI », d'une part

Et

**La Commune d'AZEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. Nicolas POISSON, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune d'ECAUSSEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. André GROULT, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune d'EMONDEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. Loïc PROVAUX, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune d'EROUDEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. Marc LECOURT, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune de FLOTTEMANVILLE BOCAGE,**

Représentée par son Maire, M. Hubert LEMONNIER, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune de FONTENAY SUR MER,**

Représentée par son Maire, M. Philippe ANNE, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune de FRESVILLE,**

Représentée par son Maire, Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune de HEMEVEZ,**

Représentée par son Maire, M. Jean-Marc JOLY, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....,

**La Commune de JOGANVILLE,**

Représentée par son Maire, M. Gilles SCHMITT, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de LE HAM,**

Représentée par son Maire, M. Ghislain DUBOIS, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de LESTRE,**

Représentée par son Maire, Mme Sylvie AMIOT, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de MONTEBOURG,**

Représentée par son Maire, M. Jean-Pierre MAUQUEST, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune d'OZEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. Jean-Louis CAUVIN, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de QUINEVILLE,**

Représentée par son Maire, M. René HARDY, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SAINT CYR,**

Représentée par son Maire, Mme Christelle CASTELEIN, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SAINT FLOXEL,**

Représentée par son Maire, M. Joël GUILBERT, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT,**

Représentée par son Maire, M. Hervé FONTAINE, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SAINT MARCOUF,**

Représentée par son Maire, M. Jean-Claude LEGOUPIL, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE,**

Représentée par son Maire, Mme Colette LEQUERTIER, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de SORTOSVILLE BOCAGE,**

Représentée par son Maire, M. André AMIOT, dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune d'URVILLE BOCAGE,**

Représentée par son Maire, M. Jean LEFAUCONNIER dûment habilité par délibération du conseil municipal du .....

**La Commune de VAUDREVILLE,**

Représentée par son Maire, Mme Geneviève GILLES, dûment habilitée par délibération du conseil municipal du .....

Ci-après dénommée « La Commune », d'autre part,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-4-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 :**

L'article 2.1 de la convention de création du service commun de la Région de Montebourg est modifié comme suit :

*2.1 – Représentation des communes :*

Le service commun est composé de 22 communes membres, pour une population de 7791 habitants (base population DGF 2018 – INSEE). Le schéma de gouvernance de ce service commun doit être structuré de manière à associer les communes au processus de prise de décision. La gouvernance doit en conséquence se traduire par une représentation équilibrée et soucieuse du caractère multipolaire et des spécificités du Pôle de Proximité dans son ensemble. Elle doit également s'appuyer sur des groupes de travail thématiques ouvert aux élus communaux permettant de mieux associer les communes à la gestion des services.

L'organe décisionnel est la **commission de territoire du service commun (CTSC)**. Le Président de la commission de territoire est l'organe exécutif qui intervient dans le respect de sa délégation. Il est élu par le conseil communautaire sur proposition des membres de la commission.

La composition de territoire du service commun (CTSC) est composée selon une représentation en tenant compte du poids démographique des communes membres et en tenant compte d'une répartition par strate de population :

- de 500 hab : 1 représentant (avec la possibilité de se faire représenter par un suppléant en cas d'absence)
- Au-delà de 500 hab : 1 représentant supplémentaire par tranche de 250 hab.(avec la possibilité d'accorder 1 pouvoir en cas d'absence)

Soit :

<b>Commune</b>	<b>Population DGF 2018</b>	<b>Nombre de Représentants siégeant à la CTSC</b>
AZEVILLE	103 habitants	1
ECAUSSEVILLE	103 habitants	1
EMONDEVILLE	381 habitants	1
EROUDEVILLE	246 habitants	1
FLOTTEMANVILLE BOCAGE	202 habitants	1
FONTENAY SUR MER	224 habitants	1
FRESVILLE	419 habitants	1
HEMEVEZ	194 habitants	1
JOGANVILLE	114 habitants	1
LE HAM	337 habitants	1
LESTRE	342 habitants	1
<b>MONTEBOURG</b>	<b>2219 habitants</b>	<b>8</b>

OZEVILLE	164 habitants	1
QUINEVILLE	487 habitants	1
SAINT CYR	208 habitants	1
SAINT FLOXEL	509 habitants	2
SAINT GERMAIN DE TOURNBUT	451 habitants	1
SAINT MARCOUF	536 habitants	2
SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE	148 habitants	1
SORTOSVILLE BOCAGE	106 habitants	1
URVILLE BOCAGE	217 habitants	1
VAUDREVILLE	81 habitants	1
<b>Total</b>	<b>7791 habitants</b>	<b>31</b>

Pourront être associés à la gestion du service commun **des groupes de travail thématique** composés d'élus municipaux si le besoin est exprimé par la CTSC.

**ARTICLE 2 :**

Les autres articles de la convention ne sont pas modifiés.

Fait à ....., le .....  
 en deux exemplaires originaux

Le Président de la  
 Communauté d'Agglomération

David MARGUERITTE

Le Maire de la Commune  
 d'ÉCAUSSEVILLE

André GROULT

Le Maire de la Commune  
 d'ÉROUDEVILLE

Marc LECOURT

Le Maire de la Commune  
 de FONTENAY SUR MER

Philippe ANNE

Le Maire de la Commune  
 d'AZEVILLE

Nicolas POISSON

Le Maire de la Commune  
 d'EMONDEVILLE

Loïc PROVAUX

Le Maire de la Commune  
 de FLOTTEMANVILLE BOCAGE

Hubert LEMONNIER

Le Maire de la Commune  
 de FRESVILLE

Jocelyne LEVAVASSEUR

Le Maire de la Commune  
d'HEMEVEZ

Le Maire de la Commune  
de JOGANVILLE

Jean-Marc JOLY

Gilles SCHMITT

Le Maire de la Commune  
de LE HAM

Le Maire de la Commune  
de LESTRE

Ghislain DUBOIS

Sylvie AMIOT

Le Maire de la Commune  
de MONTEBOURG

Le Maire de la Commune  
d'OZEVILLE

Jean-Pierre MAUQUEST

Jean-Louis CAUVIN

Le Maire de la Commune  
de QUINEVILLE

Le Maire de la Commune  
de SAINT CYR

René HARDY

Christèle CASTELEIN

Le Maire de la Commune  
de SAINT FLOXEL

Le Maire de la Commune  
SAINT GERMAIN DE TOURNEBUT

Joël GUILBERT

Hervé FONTAINE

Le Maire de la Commune  
de SAINT MARCOUF

Le Maire de la Commune  
de SAINT MARTIN D'AUDOUVILLE

Jean-Claude LEGOUPIL

Colette LEQUERTIER

Le Maire de la Commune  
de SORTOSVILLE

Le Maire de la Commune  
d'URVILLE BOCAGE

André AMIOT

Jean LEFAUCONNIER

Le Maire de la Commune  
De VAUDREVILLE

Geneviève GILLES